

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2022 - 43		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Destruction d'habitats de reproduction d'Hirondelle rustique pour la création d'un projet immobilier - Handschuheim (67)	Avis : Favorable sous conditions
Date : 5 septembre 2022		

Contexte

Le projet est situé sur la commune de Handschuheim, au 27 rue principale. Le site est actuellement occupé par des bâtiments anciennement à usage de logements, d'une ancienne grange faisant office d'écurie et d'un atelier de maréchal ferrant.

La SCCV Weller – G2G Conseil prévoit la création d'un immeuble collectif de 9 logements, la réhabilitation de la maison existante en 2 logements, et la suppression de 2 logements existants situés dans la dépendance pour la transformation de cette dernière en greniers et un espace commun.

Un inventaire a été réalisé le 16 avril 2021, dans un rayon de 200m :

- 4 nids d'Hirondelle rustique ont été retrouvés dans l'écurie. Aucun individu n'a été observé et les nids, dans un mauvais état, laissent supposer l'absence d'occupation récente par les Hirondelles. Les travaux nécessitent la destruction de ces nids.
- 2 nids d'Hirondelle de fenêtre ont également été observés sur la façade du bâtiment qui donne sur la rue principale. Ces nids n'étaient pas occupés. Ces nids seront préservés durant les travaux.
- La grange a été prospectée à la recherche de chiroptères. Aucun indice de présence n'a été observé et le bâtiment n'est pas favorable à l'accueil d'individu.

L'OFB a constaté la présence d'un individu de l'espèce hirondelle rustique dans la grange depuis la voie publique en juillet 2022.

La destruction de la grange pourra intervenir à partir du 1^{er} septembre, si les individus ne sont plus présents. Dans le cas contraire, la destruction sera repoussée jusqu'au départ des individus.

Une tour à hirondelle rustique sera installée entre les bâtiments, en compensation pour l'Hirondelle rustique. Elle sera constituée d'un mât surmonté d'une petite toiture permettant de mettre les nids à l'abri du vent et du soleil sur le dessus et sur les côtés. Elle aura les caractéristiques suivantes :

- hauteur du mât : 3 m ;
- dimension toiture : 1 x 2 m ;
- 10 nichoirs en béton de bois ;
- poutre, plancher, charpente et tuiles en douglas.

Un suivi des Hirondelles rustiques sera réalisé sur le site durant le mois de juin à n+1, n+3, n+5, n+7 et n+10.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'Hirondelle rustique ?

Supports de réflexion

Dossier de demande de dérogation
Formulaire CERFA 13 614*01

Analyse du CSRPN

Yves Muller, expert-délégué de la commission Espèces protégées du CSRPN Grand-Est

La présence de l'hirondelle rustique dans l'écurie est sans doute ancienne. En cas d'occupation du site, l'espèce aurait été présente le 16 avril 2021.

La démolition du bâtiment ne remet donc pas directement en cause la population locale d'Hirondelle rustique sauf que les effectifs s'amenuisent d'année en année en partie en raison de la disparition de tels sites potentiels de nidification !

Aussi est-il nécessaire de prévoir un site de remplacement pour chaque cas de destruction d'un ancien site occupé.

Apparemment, ces bâtiments ne conviennent plus à l'hirondelle rustique, peut-être parce que les milieux environnants ont évolué et que l'espèce ne trouve plus de quoi s'alimenter et élever une nichée.

En revanche, l'hirondelle rustique est encore bien présente dans la commune voisine de Furdenheim, dans laquelle la construction d'un site potentiel de nidification constituerait une belle mesure compensatoire à cette destruction.

Plutôt qu'une tour à hirondelle rustique, l'installation d'un préau à hirondelle rustique, plus haut et plus vaste, convient bien mieux à cette espèce. Il est à installer sur la commune voisine de Furdenheim, où la présence de l'espèce dans les environs améliore la probabilité d'appropriation de l'aménagement compensateur pour nidification. Par ailleurs, comme pour l'hirondelle de fenêtre, les chances de succès sont bien meilleures si on pratique la repasse du chant à la période d'installation des couples.

Il est nécessaire, en outre, de mettre en place un suivi.

Avis du CSRPN

Avis favorable sous réserve de l'installation d'un préau à hirondelle rustique dans la commune voisine de Furdenheim.

Conditions :

Prendre contact avec la municipalité de Furdenheim et faire en sorte qu'un préau soit installé avant le retour des hirondelles rustiques (en général vers le 20 – 30 mars) et de l'accompagner d'un dispositif de repasse et d'un suivi adapté.

Yves Muller, expert-délégué du CSRPN
Grand-Est

